

Le rôle de la société civile dans la gouvernance en République Démocratique du Congo :

Du début de son application à nos jours

Georges Bomino BOSAKAIBO

Introduction

Les penseurs grecs et romains parlaient déjà du concept de la société civile. Ils considéraient la civilité comme une orientation vers le bien commun et les exigences d'une citoyenneté efficace. Aristote dans sa politique a pensé à une « communauté politique » établie par des individus humains pour leur survie collective [Cvetek Nina et Daiber Friedel, 2009 : 6]. La société civile est souvent associée aux sociétés démocratiques et englobe des éléments tels que la liberté d'expression et un système judiciaire indépendant. Le terme englobe un large éventail d'acteurs et d'organisations qui contribuent à la promotion, à la protection et au progrès des droits de l'homme. Lorsque les politologues ont commencé à parler d'un « problème de représentation », les partis politiques et les syndicats avaient été remplacés par les mouvements sociaux, les groupes de citoyens et les ONG en tant que méthodes préférées d'engagement pour les gens partout dans le monde.

C'est dans cette optique que la République Démocratique du Congo (RDC) regroupe aussi les associations, les groupes d'intérêt, le syndicat, le mouvement patronal qui exercent des fonctions au sein de la société autour du champ politique pour pouvoir non seulement influencer sur la gouvernance et la politique mais aussi permettre la bonne réalisation des conditions décentes des membres ou de la société congolaise entière. Mais au cours de son parcours cette société civile congolaise a connu les hauts et les bas dans l'accomplissement de sa mission. C'est pourquoi, nous voulons dans cette étude, répondre à la question fondamentale sur le rôle de la société civile congolaise tel que conçu et appréhendé dans le passé, aujourd'hui et demain.

C'est une étude qualitative qui utilise les données collectées dans les livres, les journaux scientifiques et les sources internet. Notre argument est que la société civile a un idéal consistant à rassembler d'abord les problèmes et attentes de la société pour les présenter par la suite aux acteurs politiques (ou autres autorités) afin que ceux-ci puissent y répondre en assurant l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Mais parfois cette société poursuit les intérêts personnels de ses acteurs qui tombent dans la corruption et abandonne le peuple qu'elle devait défendre. Il y a toujours l'espoir que la société civile congolaise prendra ses responsabilités pour la protection et le bien-être du peuple congolais.

Cet article est présenté de la manière suivante : après cette introduction, le premier point aborde le

concept même de la société civile et son évolution. Le deuxième point donne une esquisse historique de la société civile partant de la colonisation jusqu'à nos jours. Le troisième point étudie le rôle et la contribution de la société civile congolaise. Ses combats sont présentés dans le quatrième point. Le cinquième point s'articule sur la société civile et les défis de la nouvelle transition congolaise. Le sixième point finalement identifie les faiblesses et obstacles de la société civile congolaise dans l'engagement pour la paix et la conclusion reprend les éléments essentiels de cette étude.

I. Le concept de la société civile

Les penseurs grecs et romains ont commencé à parler de la société civile dans le cadre d'une tentative plus générale d'établir une géométrie des relations humaines. Dans cette optique, ils considéraient la civilité comme une orientation vers le bien commun et les exigences d'une citoyenneté efficace, plutôt que comme une question de relations domestiques ou de bonnes manières, et comme une reconnaissance du fait que la vie est vécue dans différentes sphères qui ont leur propre logique interne.

Le concept de société civile remonte à l'expression grecque « *koinōnía politikḗ* » (κοινωνία πολιτική) utilisée par Aristote dans sa *Politique*. Il s'agit d'une « communauté politique » établie par des individus humains pour leur survie collective [Cvetek Nina et Daiber Friedel, 2009]. La société civile est souvent associée aux sociétés démocratiques et englobe des éléments tels que la liberté d'expression et un système judiciaire indépendant. Elle est également considérée comme un concept normatif de valeurs civiques en Europe centrale et orientale.

Il est important de noter que l'intérêt contemporain pour la société civile trouve son origine dans l'affirmation de certains intellectuels dissidents d'Europe de l'Est, dans les années 1980, selon laquelle la crise du communisme ne pouvait être comprise que comme une révolte de la société civile contre l'Etat. La société civile désigne le troisième secteur de la société, distinct du gouvernement et des entreprises. Elle comprend plus particulièrement les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions et les individus qui sont indépendants du gouvernement.

Disons que l'attention portée à la société civile remonte éventuellement aux années 1980, lorsque les politologues ont commencé à parler d'un « problème de représentation ». Les mouvements sociaux, les groupes de citoyens et les ONG avaient remplacé les partis politiques et les syndicats en tant que méthodes préférées d'engagement pour les gens partout dans le monde.

Dans ce cadre, le terme « société civile » englobe un large éventail d'acteurs et d'organisations qui contribuent à la promotion, à la protection et au progrès des droits de l'homme. Bien plus, les acteurs de la société civile, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les ONG, les associations d'avocats, les associations étudiantes, les syndicats, les instituts universitaires, les blogueurs et les organisations caritatives agissant auprès de groupes victimes de discrimination, travaillent efficacement pour un avenir meilleur et partagent la même quête de justice, d'égalité et de respect de la dignité humaine. Ils jouent un rôle essentiel dans la consolidation des objectifs communs et dans la prise en compte des préoccupations mutuelles en matière de droits de l'homme. Ainsi, l'opinion s'accorderait à dire qu'une

société civile dynamique, diverse et indépendante est un élément fondamental pour assurer une protection durable des droits de l'homme dans toutes les régions du monde [HCDH 2008 : 1].

Il est important de souligner ici que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) coopère avec la société civile pour consolider ces objectifs communs et soutenir les missions et initiatives en matière de droits de l'homme. Le HCDH s'efforce également de développer les connaissances et compétences relatives aux normes internationales de droits de l'homme parmi les acteurs de la société civile et de promouvoir leur participation aux processus décisionnels. En fait, la protection de l'espace civique est une priorité stratégique pour le HCDH, qui s'engage primordialement à protéger les acteurs de la société civile lorsque leur travail ou leur espace est menacé [HCDH 2008 : 1].

Il est important de noter en passant que le terme « société civile » peut également être utilisé dans d'autres contextes, tels que le droit civil ou l'économie. Dans ces domaines, il peut faire référence à des entités telles que les sociétés civiles professionnelles qui fournissent des services communs aux membres afin de faciliter l'exercice de leur activité professionnelle.

La RDC objet de notre présent travail, compte des milliers d'organisation de la société civile qui travaillent dans plusieurs domaines notamment : les droits de l'homme, l'éducation civique, la gouvernance, etc. En général, la société civile congolaise contribue à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par des plaidoyers qu'elle fait auprès des décideurs politiques et peut aussi contribuer à l'élaboration des politiques pour résoudre les problèmes qui se posent dans la communauté.

Dans ce contexte précis, la société civile congolaise regroupe les associations, les groupes d'intérêt, le syndicat, le mouvement patronal qui exercent des fonctions au sein de la société autour du champ politique. Son objectif est d'initier les mécanismes pouvant lui permettre d'influer sur la gouvernance et la politique en vue de permettre la réalisation des conditions décentes des membres ou de la société congolaise dans l'ensemble. Et spécifiquement l'on constate dans la société congolaise que la plupart des associations de la société civile comme celles des droits de l'homme, des mouvements citoyens, de champ politique se caractérisent bien par l'engagement politique dans la contestation de l'autoritarisme, de la tendance d'oligarchisation de la société, ainsi que dans la lutte contre la corruption et pour la construction d'un état de droit, ou du moins d'un état démocratique, gouverné, bien entendu, dans les normes de droit.

L'on pourrait donc, à partir de cette explication du terme « société civile », comprendre que la sociologie de ces associations nous permet d'affirmer qu'il s'agit en fait des associations sur des questions de droits de l'homme, impliquant à bon escient l'état de droit, la lutte contre la corruption et la lutte pour la bonne gouvernance. Ainsi, on comprendrait alors que leur philosophie est de changer complètement la société. L'idéal est d'amener les concitoyens à construire progressivement une société où les gens en concitoyens vivent ensemble et où les gens vivent selon les normes en respectant la dignité des personnes et leurs droits.

II. Aperçu historique de la société civile de la RDC de la colonisation à nos jours

1. Le début de la société civile congolaise

La société civile est un corps composé de plusieurs forces vives de la nation, avec les mêmes objectifs pour l'accompagnement social du peuple. En ce sens, elle se veut être un rempart d'expression libre de la population pour qu'elle se sente libre et participe au développement de la communauté et de la patrie.

Toutefois, le concept « société civile » comme tel est défini de plusieurs manières et cela dépend d'un auteur à l'autre. Dans leur ouvrage Baudouin HAMULI et ali..., « *la société civile congolaise, état des lieux et perspectives* », définissent la société civile comme tous les groupes de citoyens en dehors de l'appareil gouvernemental incluant notamment les groupes d'actions, les organismes bénévoles, les académiciens, les organisations non gouvernementales, les organismes sans but lucratif, les syndicats et les milieux d'affaires. Les deux définitions suivantes inspirent bien notre présente discussion.

1. « ensemble d'associations publiques non gouvernementales qui canalisent l'expression des différents intérêts populaires »

2. « ensemble des organisations et des associations de diverses natures, mais sans but lucratif, qui la compose plutôt que des individus » leurs actions font partie des formes de conduite collective. La société civile congolaise est structurée en formation des volontaires et bénévoles organisées et dynamiques. Elle constitue une mosaïque particulièrement vaste et hétérogène dont les contours sont difficiles à établir, qui s'étendent sans cesse au fur et en mesure que deux ou plusieurs individus décident d'exercer leur liberté et le droit d'association en fondant ensemble une organisation qui leur permette de réaliser en commun leurs objectifs, conformément à la loi, et indépendamment de l'intrusion non autorisée des pouvoirs publics dans leur fonctionnement » [Baudouin Hamuli et ali 27-28]

En effet, le long curriculum vitae des organisations de la société permet de faire un aperçu historique de son parcours. Car il y en a déjà un décret-loi du 1er mars 1914 qui accordait la personnalité civile aux organisations de la société civile, tandis qu'un autre décret de 1926 autorisait la création des établissements d'utilité publique à but non-lucratif. Mais à cette époque, la gestion de ces organisations de la société civile était en fait l'affaire d'Européens qui accomplissaient d'une manière générale l'œuvre du pouvoir colonisateur, comme le souligne bien des extraits de conférences tenues en Italie de 1999 à 2008 par Joseph Kyalangaliwa, président honoraire de la société civile du Sud-Kivu de 1997 à 2006.

Depuis la colonisation à nos jours il est constaté que la société civile congolaise a joué un rôle déterminant dans la conduite des affaires publiques, d'encadrement de la population à la base et de libération (les mouvements clandestins Kimbanguiste et Kitawala avant l'indépendance pour revendiquer l'indépendance et l'auto-détermination). Il est utile de rappeler que le groupe des élites intellectuelles de l'époque chapeauté par le feu Cardinal Joseph Malula, le syndicaliste Boboliko Lokonga, les artistes comme Joseph Kabasele alias grand Kalé ce dernier est particulièrement connu au Congo et ailleurs avec sa composition magistrale : « Indépendance tsha-tsha tozuie... qui revêt en fait un caractère civique de mobilisation de la nation congolaise de l'époque. Les pionniers et

précurseurs de l'indépendance sont cités dans la chanson pour leurs rendre hommage, voilà un fait historique inoubliable et patriotique ». [Gaston Kayenga 2019]

Il convient d'affirmer que la société civile congolaise s'était « nationalisée » avec les indépendances. En septembre 1965, par exemple, un décret-loi était promulgué et régla l'organisation et le fonctionnement des associations membres de la société civile. Son émulation, dit-on, est immédiate. L'expérience montre que bien des Congolais s'y intéressent et s'engagent dans des œuvres du développement et dans la promotion des droits de l'homme ou encore dans les actions relatives aux droits des travailleurs. Cet engagement cependant prendrait du plomb dans l'aile à la suite de l'accession au pouvoir du Président Mobutu par un coup d'Etat le 24 novembre 1965. Les libertés étaient restreintes et les organisations de la société civile réduites à leur plus simple expression. C'est la stagnation. [Gaston Kayenga 2019]. L'Église catholique, alors la seule critique assumée du pouvoir, faisait quelques pics, mais pas de quoi faire fléchir la dictature.

La société civile des années 1990 et 2000 a eu également certaines figures de proues telles que Cardinal Monsengwo, Monseigneur Marini, docteur Numbi, Abbé Malumalu, Bahati Lukwebo, B. Hamuli, Norbert Yambayamba, Madeleine Kalala, Marie-Ange Lukiana, Faïda Mwangila, Steve Mbikayi. A cela s'ajoute les nouvelles générations montantes Tshombela, Dani Singoma, Déo Kamaliro, Eric Kambale, Sylvie Luzala et bien d'autres. Les confessions religieuses ont été des piliers et maillons forts de la société civile congolaise. Elles ont joué jusque-là un rôle déterminant dans l'histoire immédiate du pays. Il convient de souligner ici que la société civile de la RDC est perçue comme une véritable école de formation et réservoir stratégique pour la classe politique congolaise. Car elle a su jouer son rôle pendant les moments historiques difficiles du pays. Bref, elle n'a jamais été absente au cours des tournants importants de son histoire. En ce sens, la société civile de la RDC n'a rien à envier à d'autres sociétés civiles du monde. C'est tout simplement parce qu'on n'a déjà franchi toutes les étapes et atteint la sommité de l'imperium par le feu Président Kasa Vubu. En ce sens, la chose est fondamentale ici : elle a toujours été régie par des lois pour éviter le dérapage qui leur permettent de jouer son rôle dans la société congolaise [Gaston Kayenga 2019]. Dans les lignes suivantes, je mets en exergue une série de lois qui retrace bien le parcours et fonctionnement de la société civile de la RDC de la colonisation à nos jours :

1. le décret-loi du 1er mars 1914 accordait la personnalité civile aux organisations de la société civile
2. Le décret du 19 juillet 1926 sur les établissements d'utilité publique dus à l'initiative privée.
3. Le décret du 24 mars 1956 sur les coopératives indigènes.
4. Le décret du 26 novembre 1959 sur les institutions d'utilité publique.
5. Le décret-loi du 18 septembre 1965 relatif aux associations sans but lucratif (ASBL).
6. Le décret-loi n° 195 du 29 janvier 1999 portant réglementation des associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique.
7. La loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. [Baudouin Hamuli et ali 27-28]

Les associations sans but lucratif sont composées des associations culturelles, sociales, éducatives

et sportives, ainsi que des organisations non gouvernementales de développement et de défense des droits humains. A cela s'ajoute les associations confessionnelles (religieuses ou spirituelles), féminines, les syndicats des travailleurs et employeurs, les associations professionnelles, humanitaires, philanthropiques, paysannes, coopératives, y compris les ordres professionnels, les associations de la presse libre et indépendante, les sociétés savantes et scientifiques.

Selon la loi congolaise les partis politiques et les autres groupements qui participent à la gestion du pouvoir sont exclus dans le rayon de la société civile. Il y a donc une nette distinction entre la société civile et ces groupements politiques. Ce qui reste en commun cependant, c'est le fait que les limites et la mobilité ne sont pas figées, immuables ni mutuellement exclusives [Gaston Kayenga 2019]. Le passage vers l'un et l'autre n'est qu'un pas de conviction et de vision idéologique.

Pour ce, la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 tient essentiellement compte de ces paramètres cités ci-dessus dans sa teneur. Libéralisant complètement le champ des associations sans but lucratif, et elle consacre aussi la nécessité de faire participer ces institutions de la conception à l'exécution de politiques publiques. Cette loi, dit-on, sécurise la société civile dans son ensemble malgré la rigueur de certaines dispositions juridiques de la loi.

Il tient à réitérer que la société civile congolaise a eu à jouer un rôle déterminant et continue à se faire remarquer en RDC. Avant l'indépendance, elle était marquée par les mouvements citoyens religieux clandestins du révolutionnaire et prophète Simon Kimbangu, le Kitawala, etc. L'éveil de l'élite intellectuelle va intervenir plus tard vers la fin de la colonisation. Les mouvements citoyens ne sont pas un phénomène nouveau dans la société civile congolaise mais plutôt une évolution cyclique [Gaston Kayenga 2019].

Dans cette optique, l'on pourrait dire que la société civile a l'obligation dans son fonctionnement de sensibiliser, d'organiser, de mobiliser et de former ses cibles (population) autour des notions d'éducation civique, citoyenne et politique afin de développer sa conscience critique et revendiquer à bon escient ses droits et libertés. Pour y parvenir seule, l'empowerment populaire permet à celle-ci de jouer son rôle de contrepoids vis-à-vis du pouvoir [Gaston Kayenga 2019]. Ceci n'est pas étonnant, dans plusieurs pays de la planète, la société civile constitue une force motrice de changement pour des raisons de sa proximité avec la base.

2. La renaissance

Au début des années 1990, précisément avec la fin de la guerre froide et la réorientation des politiques d'aide au développement qui veulent désormais promouvoir la bonne gouvernance, le président Mobutu décidait de se donner une bonne figure à l'international. Cette volonté croisait également les desiderata du peuple qui ne cessait de crier sa misère. La société civile congolaise était ainsi ressuscitée à l'occasion d'une conférence nationale souveraine qui réunit par ailleurs des représentants de l'armée, des partis politiques et un représentant du chef de l'Etat. Mais les résolutions de ladite conférence, fut-elle la plus longue et la plus réfléchie d'Afrique, n'étaient jamais appliquées.

Il faudra alors attendre le début des années 2000 pour assister à un véritable sursaut de la société civile congolaise. Après les guerres civiles qui ont fait plus de 5 millions de morts, elle va maintenant

enjoindre la communauté internationale de superviser des consultations politiques inter-congolaises dénommées le « Dialogue Inter-Congolais ». Ces consultations se sont tenues à Sun City (Afrique du Sud) de 2001 à 2002. Elles ont été fondatrices de l'Accord de Paix historique appelé « Accord global et inclusif » ainsi que la rédaction de la Constitution de la Transition. En fait la RDC a été régi par les deux textes du 1er juillet 2003 au 28 février 2006, date de la promulgation de la nouvelle Constitution adoptée par un vote référendaire massif.

III. Rôle et contribution de la société civile congolaise

1. Prise du relais de la faillite progressive de l'Etat

La RDC se positionne au centre de l'Afrique comme un des pays les plus vastes et peuplés, mais probablement les plus stratégiquement importants en termes de ses potentialités économiques. Sur ce, il est impérieux selon les observateurs avisés, que la participation de sa population dans les décisions des politiques publiques soit déterminante pour faciliter non seulement la stabilisation de la région, mais surtout la construction d'un projet démocratique dans pratiquement tous les pays de la région. Une chose est certaine, un Congo stable peut permettre de poser les bases d'une Afrique stable, déclarait Mr. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations lors de son allocution à la société civile congolaise, le 30 juin 2010 [Lisiki 2012].

En fait, un tel constat reste tenable si l'on examine ces aspects à la lumière de l'affirmation suivante : « Qui, sinon la société civile congolaise, a maintenu debout le pays et la nation ? Pendant les années de déconfiture progressive, ce sont bel et bien les associations communautaires, les paroisses, les ONG, les mouvements de femmes, de jeunes, de producteurs, d'agriculteurs... qui ont pris le relais de la faillite progressive de l'État. Organisant et finançant l'enseignement, les centres de santé primaires, les hôpitaux de référence, entretenant parfois les routes, assurant la formation initiale et continuée de nombreux adultes qui avaient dû quitter trop tôt l'école, cette société civile a préservé les fonctions vitales de l'État » [Arnaud Gorgemans et Tatien Musabyimana 2020]

Il serait surprenant que ce ne soit pas le cas. Avec le recul, on peut appeler ici le caractère unique de la société civile congolaise. Déjà pendant le temps fort de la guerre civile, elle s'est mise en avant pour rechercher les voies et moyens pour débloquer et relancer le processus de négociation pour une paix durable en RDC. A l'initiative de l'Association Africaine des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, les OSC congolaises se sont retrouvées, à Cotonou, au Bénin, du 19 au 21 octobre 2000 en une Conférence de la Société Civile de la RDC. Les participants de ces assises ont réfléchi sur le thème général suivant : « Relance du processus de paix en République Démocratique du Congo ».

Les recherches ont démontré que toute communauté des peuples repose sur un certain, nombre de piliers, notamment la paix, la satisfaction des besoins de base tels que le logement, l'habillement et l'alimentation, l'accès à l'instruction, à la santé, à la culture et aux loisirs. Dans ce contexte, il y a des pays où l'Etat se montre bien apte à rencontrer ces besoins populaires mais il en a d'autres où ils ne sont pas satisfaits comme l'auraient voulu les populations. La société civile intervient alors comme un contrepoids pour rappeler les desideratas populaires [Lisiki 2012].

En effet, les organisations de la société civile congolaise jouent un rôle politique évident, mais à des degrés divers, selon leur objet spécifique. Les plus actives, sur le plan de la réclamation du droit de participation politique en vue de la transparence et la bonne gouvernance, sont généralement les organisations qui s'occupent de défendre des droits de l'homme. La mort de Floribert Chebeya, par exemple, est une conséquence logique du non-respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité congolaise. Il y a aussi les organisations ayant pour objet l'éducation civique et politique des citoyens, les organisations féminines (comme les femmes magistrates, les femmes avocates, les femmes ministres et parlementaires), et, dans une bonne mesure, les organisations syndicales.

En plus de reconnaître l'intérêt d'une approche inclusive dans tout processus de transition sécuritaire, nous devons rappeler que la méthode participative garantit bien leur durabilité. Ainsi que l'attestent Veronique Dudouet, Hans J. Giessman et Katrin Planta abordent dans le même sens en remarquant que : « des programmes dictés par des besoins, par des intérêts et par des pratiques locales, ont bien plus de chance de se maintenir une fois que l'aide extérieure et les missions internationales prennent fin » [2012 : 7].

Un regard rétrospectif nous fait montrer que les organisations de la société civile ont participé activement au processus démocratique du Congo. Sa participation, dit-on, difficile dans une certaine mesure a conduit au lancement et à la réalisation du processus électoral, par divers programmes de formation à la citoyenneté et par la sensibilisation de la population. A ce sujet, il sied de remarquer également que cette implication dans le réveil à la participation démocratique ne les a pas détournés de leurs autres missions portant sur l'amélioration des conditions de vie de la population par la formation, la création de services, tels que les mutuelles de santé, l'organisation de coopératives de production agricole, d'épargne et de crédits [Musila 2003]

Il y a une autre considération à prendre en compte ici. Les élections législatives, présidentielles et provinciales pluralistes ont été organisées en 2006 sur la base de la Constitution de 2002. Par la suite, des mécanismes de participation populaire et de décentralisation du pouvoir ont été mis en place. La volonté de participation au processus politique était largement appuyée et consolidée par la société civile.

Dans ce contexte socio-politique l'on avait constaté que la société civile congolaise avait cependant joué un rôle de premier plan au Dialogue Inter-Congolais tenu à Sun City et à Pretoria en Afrique du Sud, notamment à travers les représentants des confessions religieuses (Catholique, Protestante, Orthodoxe, et Musulmane). Cette même société civile a été amenée à assumer des fonctions importantes dans les institutions politiques, spécialement celles dénommées « institutions d'appui à la démocratie » à l'issue de ces travaux destinés à concevoir et à élaborer un nouvel ordre politique dans le pays qui a souffert d'une longue dictature et de nombreuses atrocités de la guerre [Musila 2003]

Par ailleurs, notons que le dynamisme de la société civile congolaise tire sa source de la paralysie des services publics de l'État et de la rupture de la coopération internationale structurelle en 1991. Depuis lors, les activités de la société civile se sont renforcées, au point de se diversifier et dépasser largement les aspects de secours pour englober la gestion sociale et partiellement économique de la société congolaise. Parmi elles, l'on peut énumérer les comités des parents qui assument les coûts des écoles dans leur communauté, les coopératives de production et de transformation de

produits du maraîchage, les ateliers de confection, ainsi que les organismes de défense des droits de l'homme et d'encadrement des personnes vivant avec le VIH/SIDA [Musila 2003]. En état actuel, l'opinion s'accorderait à dire que le nombre des ONG congolaises s'est augmenté et continue à croître considérablement. Dans ce contexte, leurs activités dont l'ampleur est inévitable se substituent souvent à l'absence de l'Etat. Au cours de deux dernières années 2007–2008, à titre d'illustration, l'aide extérieure débloquée, note la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (Ministère du Plan) ou PGAI a été exécutée à plus de 75% par des structures ONG internationales et locales et des églises.

Lorsque la seconde guerre civile éclata, en 1998, en RDC, les associations de la société civile mirent en place une campagne nationale pour la paix durable. Cette campagne exprimait le refus de la guerre et la promotion du dialogue pour y mettre fin. En novembre 1998, ses délégués se réunirent au Centre Nganda, à Kinshasa, pour élaborer, avec l'appui des experts des milieux universitaires, un agenda pour la paix [Musila 2003]. Ce document offrit à la société civile la possibilité d'avoir un même langage face à la guerre et à ses enjeux. Il permit de dégager une convergence de vues ainsi que des positions harmonisées sur la situation du pays. Il traduisit des convictions, en particulier celles du refus de la guerre et de la nécessité d'un dialogue politique comme solution pour y mettre fin. Il permit également de se doter d'un document pour sensibiliser et mener un travail de lobbying sur la restauration d'une paix durable. [Musila 2003]

2. Prévention de l'instabilité en RDC

La RDC courait dès lors le risque de sombrer dans le chaos suite à la tentative de Joseph Kabila de s'accrocher au pouvoir après expiration de ses deux mandats présidentiels. En octobre, la Cour constitutionnelle avait repoussé les élections jusqu'en avril 2018, initialement prévues à l'origine pour novembre 2016. La principale coalition d'opposition avait rejeté la décision et renforcé les manifestations populaires. Elle avait également accusé la Cour constitutionnelle et la Commission électorale indépendante nationale de faire du parti-pris partisan [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Un examen de l'équilibre des pouvoirs institutionnel naissant de la RDC indique clairement sa faiblesse à modérer le dépassement exécutif. Un historique des transitions démocratiques en d'autres pays signale que lorsque des institutions étatiques sont compromises, la réforme doit émaner de l'extérieur. Une société civile organisée et robuste constitue un acteur vital au processus de création d'un véritable changement démocratique et pour éviter une quelconque violence.

Pendant le règne du président Mobutu Sese Seko (1965–1997) rappelons-le, les organisations de la société civile congolaise avaient fait preuve de leur soutien aux intérêts des citoyens congolais. C'était surtout dû au fait que ce président avait soumis les centres de pouvoir à un contrôle rigoureux, interdisait les réunions politiques et les mouvements civiques. En revanche, il avait créé ses propres associations de la société civile, en alliant les citoyens à son parti-unique dénommé « Mouvement populaire de la révolution », et remplacé le parlement, bien entendu, par un comité central [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Bien que ce climat de répression ait poussé de nombreux

mouvements de la société civile à la clandestinité, ces derniers avaient continué de parfaire leurs compétences politiques et organisationnelles. Ils avaient fourni, malgré tout, de nombreux services sociaux aux citoyens, en l'occurrence ceux de la santé, d'hygiène et de sécurité de la communauté aux côtés de l'Église catholique. Ces fonctions ont aidé à renforcer la résistance communautaire et l'autonomie face à un gouvernement autoritaire qui marginalisait une grande partie de la population.

Dans cette optique, l'on pourrait affirmer sans ambages que la société civile congolaise a pu jouer un rôle politique distinct à cause de son travail quand bien même dans la clandestinité. Par exemple les annales nous enseignent que la plupart des mouvements politiques qui ont émergé durant la transition, suite à la démocratie multipartite, étaient politiquement des créations d'organisations de la société civile et dépendaient fortement d'infrastructures de celle-ci pour s'organiser et exprimer leurs intérêts. Ce rôle politique manifeste s'était affirmé encore lors de la Conférence nationale souveraine de 1990–1992, une autorité législative établie par la société civile durant les dernières années du régime de Mobutu [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. L'histoire de l'engagement politique en RDC offre un plus vaste contexte institutionnel non seulement aux liens étroits entre la société civile congolaise et les partis d'opposition, mais aussi et au rôle primordial que les organisations de la société civile continuent de jouer dans le développement politique du pays.

Dans les années 1990, caractérisées par le multipartisme, il y avait eu une explosion d'organisations de la société civile congolaise avec l'analyse du travail accomplie par ses organisations. En fait, ses mouvements avaient naturellement accompagné le processus de démocratisation du pays, lequel sortait à peine du totalitarisme politique une sorte d'organisation totale de la société par un parti unique qui espérait contrôler tout et restreindre la volonté politique. Faut-il préciser que la rupture de ce régime totalitaire en 1990 avait aussi conduit à la naissance de plusieurs partis politiques d'opposition et des partis politiques qui faisaient allégeances au pouvoir. Bien plus, on avait bien sur vu émerger un tas d'associations qui se réclamaient de la société civile congolaise et qui ont beaucoup contribué à l'instauration de la démocratie.

Revenant sur la conférence souveraine, les sociétés civiles avaient porté les revendications et les aspirations des couches sociales des citoyens de toutes les provinces de la république. Elles ont porté les revendications des populations locales qui avaient amené le changement et conduit à l'élection d'Étienne Tshisekedi comme premier ministre de transition.

En plus, dans les années 1996–1997 pendant l'avènement du président Laurent Désiré Kabila, les associations de la société civile congolaise avaient lutté pour l'établissement d'un état de droit et le respect de droits humains mais dans un contexte marqué essentiellement par la violence du régime finissant de Mobutu. Toutefois, on peut finalement mettre dans l'actif des associations de la société civile congolaise le fait que ces associations qu'elles soient d'obédience religieuse comme le cas de l'église catholique ou en dehors de celle-ci, ou encore d'autres tendances ont beaucoup lutté pour qu'il ait un véritable changement ou du moins une vraie démocratie instaurée en RDC. Mais il est également nécessaire de souligner que le pouvoir a pu quand même au fil des années débaucher certains membres de la société civile. C'est ainsi que quelques membres de la société civile congolaise sont passés vers les partis politiques et sont devenus des figures majeures dans le champ politique. En dépit de tout cela nous devons constater, si l'on se fie au passé et présent que ce sont ces acteurs de la

société civile qui ont accompagné ce changement en mobilisant la population pour les orienter dans leur lutte afin d'octroyer le changement politique que la population espérait pendant ce temps.

3. Le paysage de la société civile

Le pari du président Joseph Kabila de rester au pouvoir au-delà de ses deux mandats constitutionnels avait galvanisé la société civile congolaise et permis de créer des alliances au sein de la société congolaise. La société civile était essentielle à l'établissement du rassemblement. Ce dernier s'était constitué autour d'une seule plateforme de quatre groupes d'oppositions : le groupe de 7 (G7), la Dynamique de l'opposition, l'Alternative 2016 et l'Union pour la démocratie et le progrès social d'Étienne Tshisekedi. Une autre coalition, le Front citoyen, comprenait plusieurs mouvements civiques, tels que le G7, la Lutte pour le changement (LUCHA) basé à Goma et la Coalition pour le respect de la Constitution, qui était en soi une alliance entre 33 organisations locales des droits de l'homme [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017].

Dans ce contexte politique, le G7 regroupait plusieurs partis politiques qui s'étaient séparés de la coalition au pouvoir du président Joseph Kabila suite à leur demande de respect des limites de mandats présidentiels. Il y avait aussi des coalitions plus restreintes incluant le Filimbi ou le mouvement « lanceur d'alertes », l'Engagement pour la Citoyenneté et le développement, l'Association africaine pour la défense des droits de l'homme et l'Alternance pour la république basée à Lubumbashi.

Beaucoup plus restreinte que l'Union pour la démocratie et le progrès social de Tshisekedi, l'Union pour la Nation congolaise (UNC), dirigée par Vital Kamerhe, était l'un des poids lourds de la Dynamique de l'opposition. A cela s'ajoute le Mouvement de libération congolais, MLC, dirigé par Eve Bazaiba Masudi, l'une des politiciennes les plus connues du pays.

Aujourd'hui, la RDC dispose également d'un immense réseau d'organisations principalement orientées vers les services et de mouvements sociaux au niveau local, régional et national. Leurs fonctions portent sur le soutien au développement social et économique de leurs communautés afin de fournir une assistance humanitaire et à la sécurité. Nombre de ces fonctions ont permis de combler les écarts critiques de la gouvernance et la livraison de services qui résultent des pouvoirs et capacités limitées du gouvernement central [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Dans l'est de la RDC, épice de nombreux conflits armés du pays, l'on assiste davantage à un vaste réseau d'organisations de résolution de conflits qui exercent des activités couvrant les signes précoces, la prévention d'atrocités, la médiation, le conseil, l'enseignement de la paix et la protection civile.

Dans ce contexte socio-politique, le rôle central de L'Église Catholique ne peut être négligée. Elle complète pratiquement les travaux de la société civile congolaise et continue d'exercer une forte influence sur la politique congolaise. Sa Commission de justice et de paix est indéniablement et efficacement la plus grande institution de consolidation de la paix axée sur la foi en RDC et en Afrique. L'expérience montre qu'elle coordonne des centaines de médiateurs au sein des 46 diocèses et archidiocèses du pays. L'Église catholique du Congo est bien reconnue sur l'échiquier mondial pour avoir fourni l'infrastructure et le leadership nécessaires à l'organisation des élections générales de 2006 en RDC [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Elle encourage et soutient depuis

longtemps le développement et la croissance des ONG axées sur la communauté.

Pendant ce temps-là, l'Église Catholique du Congo avait la même position que l'opposition quant au respect des limites de mandats constitutionnels. Le 9 septembre 2016, elle a suspendu sa participation aux négociations sous la médiation de l'Union africaine pour protester contre l'assassinat de protestataires. Elle a également appelé à un dialogue plus inclusif entre les principales coalitions d'opposition, notamment le Rassemblement. Le 7 octobre de la même année, une déclaration de l'Église Catholique du Congo confirmait qu'elle ne participerait pas au processus tant que les négociations n'incluaient pas tous les principaux mouvements d'opposition et de la société civile, et que les dispositions de limites de mandats figurant dans la constitution congolaise ne s'étaient pas strictement observées [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Cette position de l'église catholique démontrait clairement le respect de sa mission prophétique d'être au milieu du village pour le bien-être de tous.

4. Une stratégie pour faire progresser la transition démocratique

Les demandes avancées par les principales coalitions de la société civile congolaise incluaient un engagement par Kabila d'abandonner le pouvoir au terme de son mandat, la supervision internationale de la préparation et de la mise en œuvre des élections législatives et générales ainsi que la réforme des institutions soutenant la démocratie, telles que la Cour constitutionnelle. Les organisations de la société civile congolaise avaient aussi soutenu les conditions établies par le Rassemblement pour sa participation aux négociations soutenues par l'Union africaine ; la libération de tous les prisonniers politiques, la réouverture de l'espace médiatique (qui avait été fermé), et la fin des « poursuites judiciaires » contre les opposants politiques [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017].

Par ailleurs, l'on remarquait en surface que les stratégies de l'opposition étaient fortement centrées à Kinshasa, et à leurs sièges régionaux du Kasai occidental, Kasai Orientale, Katanga et du sud Kivu. La capacité de fortes mobilisations et coordinations s'est révélée lors d'une série de campagnes de désobéissance civile, notamment des boycotts en août et octobre 2016 qui ont immobilisé Kinshasa, ville de 12 millions d'habitants.

5. La corrosion de la coalition de la société civile congolaise

Si les principales coalitions de la société civile exigeaient un vaste support, il restait cependant d'importantes divergences en matière de stratégie qui amenuisent l'unité. Les négociations dirigées par l'Union africaine n'ayant rassemblé qu'une représentation limitée de la société civile, elles avaient résulté en la signature d'un accord en octobre 2016 qui demandait des votes provinciaux, parlementaires et présidentiels en avril 2018. Quatre organisations de la société civile congolaise, alignées avec la Dynamique et le Front citoyen, avaient ainsi signé un accord politique, ainsi que sept partis politiques alignés avec l'UNC de Vital Kamerhe [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Les principaux partis d'opposition et organisations de la société civile associés avec le Rassemblement étaient toutefois absents des négociations et avaient même demandé le remplacement du médiateur qu'ils accusaient de soutenir Kabila. Cette demande était soutenue par Eve Bazaiba, qui avait pourtant maintenu son parti MLC hors du processus.

L'accord en question exige un gouvernement de transition sous la direction de Kabila et un premier ministre choisi par la faible coalition qui avait participé aux négociations. Toutefois, le processus manquait de légitimité à cause de son manque d'inclusivité et du rejet par le Rassemblement et l'Église catholique. Dans cet esprit, il apparaissait néanmoins avoir un impact sur le plus vaste mouvement d'opposition, notamment auprès des acteurs de la société civile.

Malgré tout cela, les protestations continuaient d'indiquer un haut niveau de planification, de coordination et d'endurance, s'ajoutant ainsi à la tradition congolaise de désobéissance civile dont les racines remontent à l'ère du président Mobutu (1965–1997). Cependant, plus les confrontations entre le régime et les forces d'opposition se poursuivaient, plus le spectre de la violence semblait s'accroître. Par conséquent, une cinquantaine de protestataires avaient trouvé la mort durant les protestations de mi-septembre 2016 organisées par le Rassemblement. Durant les émeutes, les forces de sécurité avaient mis le feu au siège de l'Union pour la démocratie et le progrès social, et six policiers ont été tués durant les accrochages qui ont suivi [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Dans ce contexte de tensions croissantes, certains représentants de la sécurité de haut niveau avaient ainsi reçu des sanctions internationales, et l'Église catholique avait émis des avertissements répétés sur les risques de violences généralisées.

6. L'engagement des médias et leur musèlement

Au début du mois de novembre 2016, le gouvernement de la RDC avait maladroitement supprimé deux stations de radio et arrêté deux représentants d'une troisième station qui avaient interviewé un leader de l'opposition. Le groupe des Journalistes en danger, initiative congolaise locale pour la défense et la promotion de la liberté de la presse, avait éventuellement documenté 72 cas de censure, d'arrestations, d'intimidation physique et de menaces contre des journalistes depuis qui s'étaient engagées dans les protestations contre le régime. L'indice de 2016 de Reporters sans frontières jugeant alors la presse de la RDC comme étant l'une des moins libres au monde, occupant la 152ème place sur 180 pays.

Malgré tous ces défis, la RDC compte aujourd'hui plus de 300 stations de radios et environ 90 chaînes de télévision. À l'état actuel des choses, l'on pourrait affirmer que le secteur privé domine amplement le milieu de la diffusion et les principales stations et chaînes sont détenues par des hommes d'affaires ayant des liens étroits avec le parti au pouvoir ou l'opposition. Toutefois la censure est appliquée les chaînes de media, même si l'on constate que le milieu médiatique est gêné par un niveau généralement peu élevé de professionnalisme et par des capacités limitées [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Par exemple, Radio Okapi, parrainée par l'ONU, est le seul média couvrant toutes les provinces et, étant détenue et gérée par l'ONU, il n'est pas assujéti à la censure. Hormis Okapi, le média Catholique, regroupant 20 stations FM et trois chaînes de télévision, est pressenti comme étant crédible, informatif et professionnel.

7. Antécédents de résistance, de ténacité, de gouvernance et de services

L'expérience de la société civile et des médias congolais s'inscrit dans des antécédents de résistance, de ténacité, de gouvernance et de services. De ce fait l'histoire nous montre que les

organisations de la société civile congolaise étaient essentielles, ou du moins instrumentales, pour détourner le pays hors de l'autoritarisme et le diriger vers les premières élections multipartites en 2006. Les annales témoignent que bien des groupes de la société civile congolaise avaient activement participé aux négociations afin de mettre fin à la guerre de 1997–2003, sur les mêmes bases que les groupes armés, l'opposition politique et le gouvernement. Dans ce contexte socio-politique, les acteurs de la société civile avaient pu structurer la branche législative tout en participant efficacement aux branches exécutive et judiciaire durant la transition postérieure à la guerre.

Force est de souligner en définitive que la société civile congolaise se fait toujours le leader du mouvement réclamant la meilleure réforme démocratique. Compte tenu de la faiblesse des institutions gouvernementales en RDC, elle s'avère ainsi être un acteur indispensable au processus de réforme du pays. Du fait de sa légitimité, les observateurs pensent que le gouvernement congolais se doit d'être attentif à ses requêtes [Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2017]. Cependant, par la politisation de certains éléments, il faut reconnaître que la société civile congolaise n'était pas dans les années antérieures suffisamment unifiée pour exprimer la demande du public de respect des limites de mandats. C'est pourquoi, elle ne pouvait pas agir en tant que force cohésive susceptible d'opérer de véritables changements tout en apaisant la violence.

IV. Les combats de la société civile

1. Traque des mouvements citoyens de Kinshasa

La société civile congolaise avait pris un nouveau tournant en 2011. Lors de cette année électorale en RDC, les critiques se multipliaient à l'encontre de Joseph Kabila, le président en poste depuis dix ans. Alors qu'en janvier de cette même année, il avait fait voter une révision de la Constitution pour une éventuelle élection présidentielle à majorité simple et c'est pour un seul tour. Il était accusé alors d'avoir tripatouillé la constitution pour s'assurer la victoire. Il y avait également une série d'accusations de corruption et de paupérisation de la population qu'encouragerait son régime [Kouassi 2018].

En 2012, l'on assiste à Goma dans l'Est de la RDC à l'émergence d'un mouvement contre le régime de Kinshasa. C'est la Lucha, ou la « Lutte pour le changement ». Ce mouvement citoyen, non encore reconnu par le gouvernement congolais, avait su notamment exercer une forte pression sur l'ONU pour combattre la rébellion du M23 qui sévissait dans la province meurtrière du Nord-Kivu. Entre-temps, il œuvrait contre le chômage, exigeait l'accès à l'eau potable, aux routes viables, ou encore au repli citoyen. Se réclamant non-violent, ce mouvement qui s'inscrivait explicitement dans le sillage du printemps arabe, s'inspirait textuellement des idéologies de Gandhi, Martin Luther King et Nelson Mandela [Kouassi 2018]. En bref, l'objectif de la Lucha s'exprime dans ces mots « Les activistes de la Lucha contribuent à l'avènement du Congo Nouveau tel que rêvé par Patrice Émeri Lumumba » en œuvrant à « un Congo de Liberté, un Congo de Justice, un Congo de Paix, un Congo Prospère, un Congo véritablement Indépendant », confie un activiste du mouvement [Kouassi 2018].

Dans le même sillage, un autre mouvement citoyen « Filimbi » naissait en 2015. Ce dernier

s'est également imposé comme l'un des groupes contestataires les plus visibles de la société civile congolaise, exprimant haut et fort « l'insatisfaction et la frustration d'une jeunesse éduquée et fauchée ». Il faut rappeler qu'il y a eu références de ces deux mouvements dans les précédentes pages.

2. Martyr de la démocratie

En 2016, Lucha et Filimbi s'étaient fait le relai d'un besoin d'alternance politique, en particulier face au président Kabila alors soupçonné de vouloir briguer un troisième mandat. Outre les manifestes, marches de protestation et campagnes populaires, ces deux mouvements avaient successivement initié les actions pour la tenue d'élections selon les délais constitutionnels, et sans le président Joseph Kabila.

Toutefois, le dynamisme de la société civile continuait et souffrait constamment d'un certain nombre de faiblesses. Certaines organisations étaient, du reste, accusées d'accointances soit avec le régime, soit avec l'opposition, synthétisant ainsi les ambivalences de la société civile [Kouassi 2018]. Par contre, la Lucha et le Filimbi, avaient résolument refusé de dîner à la soupe de partis politiques. Comme on pouvait s'y attendre, cette attitude ne les épargnait pas de certains traitements, tels que : répression policière, incarcération, menaces, les militants citoyens vivaient et continue à vivre aujourd'hui régulièrement sous pression.

Un exemple frappant mérite l'attention ici. En juin 2018, Luc Nkulula, co-fondateur de la Lucha avait péri dans l'incendie de son domicile. La police congolaise avait conclu à un incendie accidentel, mais ses compagnons estimaient qu'il s'agissait bel et bien d'un coup monté. La Lucha venait ainsi, dit-on, de connaître son premier martyr. Malheureusement, il n'avait pas pu entendre, de son vivant, que le président Joseph Kabila ne briguerait pas un troisième mandat. Et pourtant, c'était l'un de ses combats.

C'est pourquoi, il est important de souligner de manière convaincante que les membres de la société civile des mouvements citoyens Lucha, filimbi, et comité laïc de coordination (CLC) s'étaient sérieusement battus pour l'organisation des élections afin d'obtenir l'alternance politique en 2018. Cette alternance était obtenue grâce au noble combat et sacrifice de ces mouvements citoyens pour l'aboutissement du changement de 2018.

V. La société civile et les défis de la nouvelle transition congolaise

Depuis le tournant des années 1990, l'on constate qu'une société civile plurielle s'est affirmée en RDC, dans le sillage de la libéralisation de l'espace politique. Succédant aux cycles des mouvements de contestation étudiants des années soixante à quatre-vingt, puis à l'émergence de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), les organisations de la société civile (OSC) ont été toujours aux avant-gardes des luttes pour l'élargissement de l'espace politique et des libertés civiles. L'avènement plus récent de mouvements citoyens animés par la jeunesse et dotés de modes d'organisation et de stratégies d'action moins conventionnels semble cependant bousculer le rôle de garde-fou et de contrepouvoir démocratique, traditionnellement assuré par la société civile

institutionnalisée [Luntumbue 2017 : 1]. Dans le contexte de crise de légitimité que traversait la RDC, les OSC peinaient en effet à trouver une visibilité entre les forces de la Majorité présidentielle et celles de l'opposition qui luttait pour la gestion de la transition après l'expiration du mandat du président Kabila, lequel prendrait fin le 19 décembre 2016. Dans ce nouveau contexte particulièrement volatile, la question était aussi celle du poids réel de la société civile et sa capacité à influencer l'agenda politique.

1. Diversité et controverses

La notion de société civile renvoie en réalité à une grande diversité d'initiatives dans des champs d'activité aussi variés que le développement, la défense et la promotion des droits humains, ou encore le secteur des organisations socioprofessionnelles, des organisations de la jeunesse, des organisations des femmes et des confessions religieuses. En dépit de l'existence d'une multitude de plates-formes et structures faitières, la représentativité des acteurs de la société civile congolaise est régulièrement mise en débat. Selon l'entretien de Jonas Tshiombela avec le GRIP en date du 9 décembre 2016, il est reproché à un bon nombre d'OSC d'être « alignées », c'est-à-dire politisées et dépourvues d'une réelle indépendance.

Ainsi, la *Nouvelle société civile congolaise* (NSCC), animée par Jonas Tshiombela, présente aux rencontres de Gorée, de Genval et au « dialogue » achevé en octobre 2016 sous la médiation d'Edem Kodjo, avait été tour à tour accusée d'être proche de l'opposition radicale, puis de la Majorité présidentielle. La NSCC s'était ainsi retirée de ce dialogue après l'incendie de son siège, lors des journées de violence de 19 et 20 septembre 2016.

Maggy Kiala, animatrice de la *Société civile forces vives de la RDC* (SCFV), et Me Marie-Madeleine Kalala la vice-présidente du Cadre de concertation nationale des organisations de la société civile (CCNOSC) et coordonnatrice nationale de Cause commune, une plate-forme d'associations féminines visant la défense et la promotion des droits et de la représentation des femmes aux postes de prise de décision, étaient signataires de l'accord d'octobre 2016, et étaient considérées comme proches de la Majorité présidentielle. Par ailleurs, Maître Georges Kapiamba, président de l'*Association congolaise pour l'accès à la justice* (ACAJ) et Christopher Ngoy Mutamba (Société civile de la RDC), présents au « dialogue inclusif » initié par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), étaient communément réputés comme proches du *Rassemblement*, regroupant l'UDPS et une partie de l'opposition dite radicale. Enfin, le *Cadre permanent de concertation de la femme congolaise* (CAFCO), une structure qui regroupe les femmes issues de la Majorité présidentielle, de l'opposition et de la société civile congolaise synthétisait à elle seule les ambivalences de cette société civile et l'absence d'une démarcation claire entre certaines structures et l'espace politique [Luntumbue 2017 : 2].

A la lumière de ces considérations nous pouvons affirmer qu'en définitive, la société civile congolaise reflète assurément les clivages sociopolitiques avérés ou supposés qui façonnent le pays. Rappelons qu'au départ, les travaux du second dialogue politique, sous l'égide de la CENCO, une coalition de la société civile, *Droits pour tous*, animée par Me Hubert Tshiswaka, directeur de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH), basé à Lubumbashi, interpellait bien les délégués de la société civile sur leur rôle dans le cadre de ces assises de la dernière chance. Consciente du fait

que la société civile « *est l'ensemble d'organisations à base sociale dont l'objet n'est pas de conquérir le pouvoir, mais d'assurer la promotion et protection des intérêts de la population* », ladite coalition invitait ses délégués au sens des responsabilités et à privilégier les questions relatives à l'État de droit et la démocratie. Selon elle, le rôle fondamental de ces délégués est autre que '*de faire pression, ensemble, sur les acteurs politiques, afin que ceux-ci trouvent un compromis nécessaire à la gestion du pays dans la paix et la cohésion nationale, en respectant le cadre constitutionnel*' [Mediacongo.net 2016 ; Luntumbue 2017 : 2]].

2. La rue, l'Église et la « Communauté internationale » comme contrepouvoirs

À l'heure où se profilait l'espoir d'un compromis sur les contours de la transition politique, il était apparemment difficile de distinguer l'apport spécifique de la société civile congolaise dans cette avancée. Au cours de ces deux processus de « dialogue », la représentation des OSC était restée limitée, respectivement à trois délégués dans le premier dialogue et à cinq dans le second, sur une trentaine de participants. De plus, la polarisation du débat entre les positions initialement inconciliables. Il s'agissait d'une opposition qui boycottait le premier dialogue et proposait un régime spécial avec ou sans Kabila (dont les pouvoirs seraient sensiblement réduits) ainsi que la tenue des élections en 2017. La majorité et les signataires de l'accord du 18 octobre 2016 défendaient plutôt le renvoi des élections en 2018, et les termes de l'arrêt de la Cour constitutionnelle selon lequel le président Kabila resterait à son poste aussi longtemps qu'un nouveau chef de l'État ne serait pas élu.

Il sied de remarquer également que les deux pôles de la majorité et de l'opposition radicale, qui n'étaient pas du tout d'accord notamment sur le statut du président Kabila après le 19 décembre 2016 et sur le calendrier électoral, avaient rendu inaudibles les positions médianes de certains acteurs de la société civile congolaise.

Lors de son entretien avec le GRIP, le 9 décembre 2016 Jonas Tshiombela de la NSCC avait agilement affirmé que la Constitution congolaise n'est pas explicite sur la situation singulière d'absence d'élections : « Elle ne demande pas que le président parte, mais qu'il y ait préalablement des élections ». Ce qui justifiait, selon la NSCC, la recherche d'un compromis permettant de gérer pacifiquement cette période transitoire.

Cela étant, le dialogue direct entre les signataires et non-signataires de l'accord du 18 octobre 2016 était en partie le résultat de plusieurs facteurs notamment la mobilisation de l'Église et de certains acteurs régionaux, la pression de la rue, sans pour autant omettre les pressions diplomatiques croissantes. Ainsi, à la fin du mois d'octobre 2016, précisément, en marge du sommet des chefs d'État de la région à Luanda, les présidents Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville) et José Eduardo dos Santos (Angola) auraient suggéré à Joseph Kabila de « tendre la main au Rassemblement de l'opposition, via la CENCO ». Comme le soulignait l'ancien médiateur Edem Kodjo, « *tout le monde [était] un peu tétanisé à l'idée qu'il se passe quelque chose le 19 décembre à minuit et (...) chacun cherche à conjurer les risques de dérapages* » [Jeune Afrique 2016].

Cependant, les événements tragiques de 19 et 20 septembre 2016 restaient en mémoire des Congolais et autres observateurs comme un premier coup de semonce. Parallèlement, les nouveaux mouvements citoyens, animés par la jeunesse, se sont imposés dans l'agenda du pouvoir par leur

stratégie de « harcèlement pacifique » et de manifestations publiques régulièrement réprimées par les autorités. Si l'apocalypse tant redoutée n'avait pas (encore) eu lieu, ni le soulèvement populaire annoncé par certains, il faut reconnaître que la nuit du 19 au 20 décembre 2016 à Kinshasa, avait été émaillée par un concert de casseroles et de sifflets pour faire échec au maintien de Joseph Kabila au pouvoir. Dans la foulée, toutefois, une nouvelle forme de protestation politique pacifique avait vu le jour en réclamant à 23h 59 la proclamation du nouveau gouvernement congolais dirigé par Samy Badibanga, comme Premier ministre issu du premier processus de dialogue.

L'appel d'Etienne Tshisekedi à la résistance pacifique, diffusé par vidéo le 20 décembre 2016 ne s'était pas traduit par une mobilisation notable dans l'ensemble du pays, car les villes étaient quadrillées par un important dispositif sécuritaire et simultanément le gouvernement avait demandé aux opérateurs internet de filtrer ou couper les réseaux sociaux à partir de 23h59 soit la veille de la proclamation des résultats des élections présidentielles. A cet effet, la NSCC avait appelé à une journée « ville morte », le lundi 19 décembre 2016, en vue de protester contre le blocage des réseaux sociaux et l'interdiction de tenir des réunions dans différents endroits de Kinshasa sans l'autorisation des services de renseignement [Actualité.CD 2016].

3. Une situation toujours instable

Selon *Human Rights Watch*, les forces de sécurité congolaises auraient tué au moins 34 personnes lors de tentatives de manifestations survenues à Kinshasa (19 personnes), à Lubumbashi (5 personnes), à Boma (6 personnes) et à Matadi (4 personnes), et procédé à l'arrestation de plusieurs centaines d'autres dont des activistes des mouvements citoyens [HRW 2016].

Les risques d'un isolement diplomatique et d'une dégradation de la situation générale du pays semblaient en partie avoir joué en faveur de l'apaisement. Selon la CENCO, le compromis qui se profilait, sur base de la signature d'un accord du 30 décembre 2016 rencontrait ainsi certaines attentes et signaux d'apaisement préconisés par les représentants de la société civile congolaise, à savoir : 1) l'adoption d'un calendrier électoral raccourci prévoyant une transition d'un an seulement ponctuée par des élections en 2017 au lieu d'avril 2018 comme stipulé dans l'accord du 18 octobre ; 2) l'engagement du président sortant à ne pas briguer de troisième mandat et à ne pas initier un quelconque changement de la Constitution durant la période de transition ; 3) le remaniement du gouvernement central et des gouvernements provinciaux pour intégrer les représentants du *Rassemblement* et du Mouvement de libération du Congo comme deux principaux acteurs politiques d'opposition engagés dans le processus [mediacongo.net 2016].

Parmi les obstacles qui restaient à surmonter, citons en passant le poste de Premier ministre, revendiqué par l'UDPS, alors que la Majorité présidentielle s'accrochait à Badibanga, et la réforme de la commission électorale, dont le Rassemblement exigeait le remplacement du président, Corneille Nangaa [RFI 2016].

En dépit de ces avancées, qui restaient évidemment à confirmer dans la durée, certains observateurs soulignaient d'emblée la persistance d'un des écueils à l'origine de la crise : la question du financement des élections... Toute nouvelle difficulté à mobiliser des fonds ainsi pourrait devenir la cause d'un nouveau 'glissement' ou report électoral selon Luntumbue [2017].

VI. Faiblesses et obstacles de la société civile congolaise dans l'engagement pour la paix

Il est important de faire remarquer que le dynamisme de la société civile congolaise continue à souffrir d'un certain nombre de faiblesses qui limitent l'impact de son action. Cyril Musila les a répartis en trois catégories (2003) :

1. Les difficultés de communication

Les organisations de la société civile congolaise n'avaient pas fait remarquer une preuve d'un développement institutionnel important au cours de dernières années. La suspension de la coopération internationale depuis 1990 avec le gouvernement du Zaïre de l'époque et la guerre qui avait coupé le pays en deux parties avaient contribué à la faiblesse des ressources financières.

Aujourd'hui l'on observe cependant en règle générale une certaine faiblesse de financement des OSC. Ceci leur handicape d'effectuer le travail qu'elles planifient malgré la multitude de bailleurs nationaux et internationaux qui fournissent de l'assistance dans le secteur du développement. L'expérience montre également que certaines associations reçoivent souvent le financement pour les activités ou projets de courte durée et non pour un appui institutionnel. Ainsi donc la plupart des OSC demeurent faibles, déséquilibrées et constamment sous pression à cause du manque de ressources.

2. La divergence des intérêts

Dans le même contexte socio-politique, l'on remarque également un développement d'intérêts contradictoires. Face à des violations massives des droits de l'homme, par exemple, certaines organisations hésitent à se mobiliser ou soutiennent simplement des thèses des groupes armés alors que d'autres s'alignent sur celles du gouvernement. Sans doute une pareille division empêche normalement le développement d'une vision commune et limite la capacité de mobilisation de la société civile congolaise.

3. La méfiance entre le gouvernement et la société civile

L'hostilité et la répression contre la société civile démontre cette méfiance. Ainsi les dirigeants politiques n'hésitent pas à harceler les organisations des droits de l'homme. Un regard historique nous fait comprendre que cette situation était jadis vécue sous le régime de Mobutu, mais malheureusement s'était poursuivie sous celui de Kabila et dans les territoires occupés par les mouvements rebelles.

Généralement, les facteurs qui bloquent le dynamisme et les actions de la société civile sont la guerre à l'est du pays et la présence des troupes étrangères, le manque de légitimité des pouvoirs qui gèrent le pays ainsi que l'absence d'un soutien international face à un conflit qui dépasse les capacités d'une société civile en difficulté.

A ces trois faiblesses s'ajoute la corruption et l'incompétence de ladite société civile. La société congolaise est dans son ensemble minée par plusieurs maux dont la mauvaise gouvernance, la corruption et le manque de civisme. Pour bon nombre des Congolais, cette situation est due à

l'incompétence de leur société civile. Au lieu d'être au service de la population, plusieurs animateurs de ces structures sont malheureusement beaucoup plus manipulés par des hommes politiques.

Conclusion

Le concept de la société civile n'est pas un nouveau terme mais il a été utilisé depuis les temps anciens pour la défense du bien commun, de la chose publique pour le bénéfice de tous. Dans le contexte de la RDC, des milliers d'organisations de la société civile travaillent dans plusieurs domaines notamment : les droits de l'homme, l'éducation civique, la gouvernance etc. En général, la société civile congolaise contribue à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par des plaidoyers qu'elle fait auprès des décideurs politiques. Elle contribue également à l'élaboration des politiques pour résoudre les problèmes qui se posent dans la communauté. Il s'agit surtout du cas des associations qui se penchent sur des questions de droits de l'homme, l'état de droit, la lutte contre la corruption, la lutte pour la bonne gouvernance. Dans cette optique, leur philosophie est de changer complètement la société congolaise. Car l'idéal est de construire progressivement une société décente où les gens vivent ensemble et selon les normes en respectant la dignité humaine et leur droit.

En RDC, de la colonisation à nos jours, la société civile congolaise a joué un rôle déterminant dans la conduite des affaires publiques, d'encadrement de la population à la base et de la libération. Il est utile de rappeler que le groupe des élites intellectuelles a contribué pour la lutte vers l'octroi de l'indépendance. Ainsi, la société civile congolaise s'est nationalisée avec les indépendances. L'engagement dans des œuvres pour le développement, la promotion des droits de l'homme ou encore les droits des travailleurs va cependant être mis en exergue à l'arrivée du président Mobutu. L'Église catholique, alors seule critique assumée du pouvoir, avait fait quelques pics pour faire fléchir la dictature. Ce n'est qu'au début des années 1990 que la société civile congolaise avait connu une renaissance et était plus tard ressuscitée lors de la conférence nationale souveraine dont les résolutions pour la démocratisation sont jusqu'alors restées lettres mortes.

Le rôle primordial joué par la société civile congolaise est appréhendé dans ses diverses actions telles que la prise du relais de la faillite progressive de l'Etat, la prévention de l'instabilité en RDC, la stratégie pour faire progresser la transition démocratique. Mais elle s'est aussi battue jusqu'au sacrifice suprême de ses membres pour la liberté d'expression, les droits de l'homme tout en relevant plusieurs défis. D'autre part, elle a connu aussi ses faiblesses qui ont impacté et continué à bloquer son action, notamment les difficultés de communication, la divergence des intérêts, la méfiance entre le gouvernement et la société civile. A ces trois faiblesses, s'ajoute la corruption et l'incompétence de la société civile. Mais le présent travail a remarqué que si ces maux sont combattus et éradiqués, elle pourra, pense-je, bien influencer la politique de la RDC pour une amélioration des conditions de vie de la population.

Références

- Actualité. CD, 2016. *Blocage des réseaux sociaux* : la NSCC appelle à la ville morte le 19 décembre, (last accessed : 28/08/2023)
- Cvetek Nina et Daiber Friedel, 2009. *Qu'est-ce que la Société civile ?* KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Antanarivo <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/06890.pdf> (last accessed : 29/09/2023).
- CENCO, 2016. *Déclaration de la CENCO sur la signature d'un accord*, Après avoir fixé une échéance à la veille de Noël, la CENCO a déclaré, le 24 décembre, espérer que le dialogue se clôture par la signature d'un accord le 30 décembre 2016.
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2017. *Le rôle de la société civile dans la prévention de l'instabilité en RDC*. Le rôle de la société civile dans la prévention de l'instabilité en RDC - Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (africacenter.org) (last accessed : 25/09/2023)
- Déclaration des défenseurs des droits de l'homme sur la situation sécuritaire à l'est du pays, in www.rrsj-rdc.org/meta/wp-content/upload/?p=1882 (last accessed : 20/09/2023).
- Dudouet, V., Hans J. Giessmann et Katrin Planta, 2012. *De combattants à constructeurs de la paix, plaidoyer pour des transitions sécuritaires inclusives, participatives et holistiques*, Berghof Foundation, Berlin
- Gaston Kayenga, 2019. *Bref historique de la société civile de la RDC de la colonisation à nos jours*, CODIC, BREF HISTORIQUE DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC DE LA COLONISATION A NOS JOURS - CODIC (codic-rdc.org) (last accessed : 27/09/2023).
- Gorgemans, A., Tatien Musabyimana, Gorgemans, A., et Musabimana, T., 2020. *Quel rôle pour la société civile ?* Centre tricontinental, Quel rôle pour la société civile ? - Centre tricontinental | Semantic Scholar (last accessed : 27/09/2023).
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH], 2008. *Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme : Un manuel pour la société civile*, Nations Unies, New York et Genève.
- HRW., 2016. *Le bilan des morts en RD Congo s'alourdit, des arrestations massives après les manifestations*, 22 décembre
- Jeune Afrique, 2016, Kabila, Tshisekedi, Katumbi... L'ex-médiateur Edem Kodjo dit tout, 19 décembre.
- Kouassi, C., 2018. *Société civile en RDC : sa naissance, son parcours, ses combats*, Société civile en RDC : sa naissance, son parcours, ses combats | Africanews (last accessed : 27/09/2023).
- La société civile accuse les FARDC de pillage à Walikale, in www.rrsj-rdc.org/?p=1882 (last accessed : 19/09/2023).
- Lettre de la société civile de la RDC au Conseil de sécurité des Nations Unies, in www.rrsj-rdc.org/meta/wp-content/upload (last accessed 28/08/2023).
- Lisiki Asitaki, 2012. *La contribution de la société civile congolaise au processus de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de la consolidation de la paix et de la stabilisation du pays*, These de master, université Pierre Mendès, France
- Luntumbue M., *La société civile et les défis de la nouvelle transition congolaise*, Éclairage du GRIP, 2 janvier 2017. <http://www.grip.org/fr/node/2211> (last accessed : 24/09/2023).
- Mediacongo.net, 2016. Dialogue II : la société civile interpelle ses cinq délégués, 9 décembre 2016.
- , 2016. Dialogue II : suivez l'évolution des négociations depuis hier vendredi, 23 décembre.
- Musila C., 2003. *Faiblesses et obstacles de la société civile congolaise dans l'engagement pour la paix*, Faiblesses et obstacles de la société civile congolaise dans l'engagement pour la paix - Irénées (irenees.net) (last accessed : 27/09/2023).
- RFI, 2016. Suspension du dialogue mais l'accord « à portée de main » selon la CENCO, 25 décembre 2016.

Le rôle de la société civile dans la gouvernance en République Démocratique du Congo :

Du début de son application à nos jours

Georges Bomino BOSAKAIBO

Resume

Depuis le temps ancien, les penseurs grecs et romains utilisaient déjà le concept de « société civile ». Pour eux, la civilité comme une orientation vers le bien commun était une exigence pour une citoyenneté efficace. C'est pourquoi Aristote parlait de la communauté politique établie par des humains pour leur survie collective. Plus tard, précisément dans la période moderne et contemporaine l'utilisation du concept société civile s'est développée et s'était répandue au monde. C'est dans cette perspective que les diverses associations se sont regroupées au sein du concept en RDC pour participer à la gouvernance et défendre les intérêts de ses concitoyens. Mais l'expérience montre que cette société civile congolaise a connu bien des obstacles dans son parcours. C'est pourquoi, cette étude se focalise sur le rôle et contours de la société civile congolaise dans la gouvernance du pays. C'est une recherche qualitative utilisant les secondes données rassemblées à partir des livres, journaux et sources d'internet. Notre argument repose sur le fait que la société civile congolaise s'est engagée sérieusement à défendre l'intérêt des citoyens dans la gouvernance, mais elle s'écarte parfois de ses objectifs simplement pour les intérêts personnels de ses membres au détriment du peuple congolais.

Mots-clefs : société civile, gouvernance, République Démocratique du Congo

Abstract

Greek and Roman thinkers have been using the concept of civil society since ancient times. For them, civility as an orientation towards the common good was a requirement for effective citizenship. This is perhaps the reason why Aristotle spoke of the political community established by humans for their collective survival. Later, the use of the concept of civil society developed and spread around the world. Particularly in the context of the DRC, one finds that various associations also came together under this concept to better participate in governance and defend the interests of their fellow citizens. However, experience has shown that this Congolese civil society has along the way encountered obstacles.

This study, therefore, focuses on the role of Congolese civil society in the country's governance. It is qualitative research using secondary data gathered from books, newspapers, and internet sources. I argue that Congolese civil society is committed to defending the interests of citizens in governance, it sometimes, because of some personal interests of its members, deviates from its fundamental objectives to the detriment of the Congolese people.

Keywords : civil society, governance, Democratic Republic of Congo